

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

### Séance ordinaire du 06 novembre 2025 Délibération n° 2025-11-06

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/10/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/10/2025
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBATYS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON a donné procuration à Christine VICENTE en date du 03 novembre 2025  
Miguel FORTE a donné procuration à Serge ARLA en date du 04 novembre 2025  
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 novembre 2025  
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 03 novembre 2025  
Vincent BAUDONNE a donné procuration à François TRAMASSET en date du 06 novembre 2025  
Alain CALIOT a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 04 novembre 2025  
Carine REY a donné procuration à Eva BELIN en date du 06 novembre 2025  
Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 06 novembre 2025

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

**OBJET : Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAAC) 2024-2025 dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de l'aire communale de camping-cars**

VU la délibération n°2024-04-07 du 17 avril 2024 attribuant la concession pour la gestion et l'exploitation de l'aire communale de camping-cars à la SARL AireServices,

VU le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion de l'aire communale d'accueil pour camping-car, signé le 29 avril 2024,





**VU l'avenant n°1 autorisant le changement de dénomination de la société délégataire au contrat,**

**VU les dispositions de l'article VII-1 du contrat de délégation par lesquelles le délégataire doit produire chaque année un compte rendu technique, un compte rendu d'activité, et un compte rendu financier,**

**CONSIDÉRANT les éléments exposés par la SAS Ondres dans l'annexe jointe retraçant les principaux points des saisons 2024 et 2025,**

**CONSIDÉRANT le CRAAC 2024-2025 établi par la SAS Ondres portant sur l'analyse macro, l'analyse détaillée et la préconisation d'un maintien des conditions tarifaires pour l'année 2026,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 – D'approuver le CRAAC 2024-2025 présenté par la SAS Ondres.**

**ARTICLE 2 – De valider le maintien des conditions tarifaires en vigueur pour l'année 2026.**

**ARTICLE 3 – De charger Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

**ARTICLE 4 –** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**Pour extrait conforme,  
Le 10 novembre 2025,  
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire le 10 / 11 / 2025

- après télétransmission électronique le 10 / 11 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 10 / 11 / 2025